

COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 12 décembre 2013

**Préavis N° 24/2013 concernant le budget 2014**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 9 décembre 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°24/2013,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 15 avis contraires et 11 abstentions l'amendement proposé par M. Eric Rochat à savoir :**

- Compte 430.3143.02 Signalisations routières diverses Fr. 97'000.-

**a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 4 abstentions, les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :**

- D'adopter le budget 2014 tel que proposé et qui se résume comme suit :

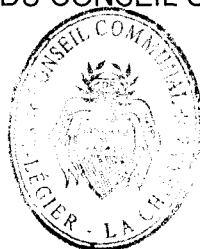
Dépenses	CHF 32'130'650.00
Recettes	<u>CHF 29'493'395.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF - 2'637'255.00</u>

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 9 décembre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Anne Morier



La secrétaire

Chantal Colagioia